

## Utilisation du dictionnaire dans les épreuves du DELF et du DALF

- Par « dictionnaire », on entend un dictionnaire monolingue (en une seule langue) **en français**.
- **Les dictionnaires dans deux langues pour traduire sont strictement interdits dans toutes les épreuves.**
- Le centre d'examen DELF-DALF **doit** mettre à disposition des dictionnaires monolingues.
- Les candidats **n'ont pas le droit** d'utiliser leur dictionnaire monolingue personnel.

Tableau récapitulatif sur l'utilisation du dictionnaire monolingue :

	Épreuves collectives	Épreuve individuelle
DELF A1.1	✘	✘
DELF A1	✘	✘
DELF A2	✘	✘
DELF B1	✘	✘
DELF B2	✘	✘
<b>DALF C1</b>	✘	✔
<b>DALF C2</b>	✔	✔

